

LE PERCIQUOIS



Périodique Municipal d'Informations

- Le mot du Maire
- Compte rendu des réunions du conseil municipal
- La vie communale
- Associations
- Moments de détente
- Etat civil - Infos pratiques

DECEMBRE 2024 - N° 46



Bonne Année



2025



Le comitè de r daction



LE MOT DU MAIRE

A l'aube de l'année 2025, la municipalité et tous ceux qui œuvrent à son bon fonctionnement vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite dans vos projets.

Ouf ! 2024 se termine. Une année bien agitée quant aux différents climats. On nous avait parlé du dérèglement climatique. En 2024, nous y avons goûté. Une année record en pluviométrie pour notre région. Mais aussi le dérèglement du climat politique national.

Au jour où j'écris ces quelques lignes, la France a encore un nouveau gouvernement mais la France n'a toujours pas de budget.

Le premier Président de notre Vème République aurait parlé de « chienlit ».

Le budget 2025 de la France, quel qu'il soit, quel qu'en soit l'auteur, ne sera qu'un faux nez pour un grand nombre de députés au comportement d'enfants gâtés, voire de sales gosses. Ils n'ont d'autres ambitions que la leur.

On nous parle de faire des économies car la France est endettée comme jamais. En prime, les collectivités locales sont accusées d'en être en partie responsables. Les communes, quant à elles, gèrent un budget où les dépenses et les recettes doivent être équilibrées. Notre pays est à la tête d'une dette de plus de 3.200 milliards d'euros, soit 47.000 euros par habitant. Notre commune est endettée de l'ordre de 34.000 euros, soit 135 euros par percquoise et percquois. A chacun ses responsabilités.

Il est demandé aux collectivités locales, accusées d'être aussi à l'origine de cette dette abyssale; de réduire leurs dépenses.... Comment faire ?

Réduire les emplois ? Alors que nous fonctionnons à effectifs minimaux à Percy.

Réduire les investissements ? Je n'ose imaginer les répercussions sur les entreprises.

Quelles que soient les décisions qui seront actées, nous avons compris que les communes comme les particuliers seront mis à contribution.

Nos investissements 2024 ont abouti, hormis une des deux tranches des contreforts de l'église. Celle-ci a été retardée pour cause d'intempéries.

Parmi ces investissements, je voudrais encore une fois remercier l'association pour la sauvegarde de l'église St Loup de son soutien financier à la réalisation du plancher qui a été installé dans la nef.

Le premier trimestre 2025 sera consacré à la préparation de notre budget communal.

Coté investissements, certains travaux sont déjà actés et quelques idées sont dans les cartons. Ce budget sera le dernier de la mandature avant les prochaines élections municipales de 2026.

Il est à signaler que nous avons de plus en plus de réclamations de percquois concernant les crottes de chien abandonnées sur la voie publique. Des crottes qui auraient dû être ramassées par les maitres des animaux. Il est souhaitable que tout un chacun puisse marcher sans slalomer entre les déjections canines, voire marcher dessus. Car même si c'est du pied gauche, ce n'est jamais agréable !

Je voudrais enfin vous présenter tous mes souhaits de bonne et heureuse année 2025, de bonheur et de santé pour vous et tous vos proches, mais surtout de paix.

Daniel BOUCHERON

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 13/09/2024

DIA – 10 GRANDE RUE

La commune n'a plus de place de stockage pour le matériel du cantonnier. L'acquisition du bien au 10 Grande Rue, tout proche du local actuel, permettrait de créer un espace de stockage. Le projet comprend également la cession d'une partie du terrain et de la maison, au propriétaire riverain afin de lui permettre l'accès à sa propriété par l'extérieur.

Le Conseil Municipal décide d'exercer son droit de préemption sur ces parcelles, au prix de la transaction de 1 200 €, auquel s'ajoute les frais d'acte.

PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AU RPI 2024 2025

Le Conseil Municipal fixe la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école publique de Percey à 350 €, par élève pour l'année scolaire 2024/2025, et à 50 % du montant indiqué pour chaque commune en cas de garde alternée d'un des parents sur des communes différentes.

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES : EXONERATION EN FAVEUR DES MEDECINS, AUXILIAIRES MEDICAUX, ET VETERINAIRES

Le classement de la commune de Percey en zone France Ruralité Revitalisation (FRR) au 1^{er} janvier 2024, permet au conseil municipal d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires, pour une durée qui ne peut être ni inférieure à deux ans ni supérieure à cinq ans, à compter de l'année suivant celle de leur établissement.

Le conseil municipal fixe la durée de l'exonération de cotisations financière des entreprises à 5 ans.

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES : EXONERATION EN FAVEUR DES ENTREPRISES

A la suite du classement de la commune de Percey en zone France Ruralité Revitalisation (FRR) à partir du 1^{er} janvier 2024 permettant au conseil municipal d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) applicable aux établissements créés ou faisant l'objet d'une extension, entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 décembre 2029,

Le conseil municipal, décide d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises. La durée de l'exonération est fixée à cinq ans auxquels s'ajoutent trois ans d'abattements dégressifs. L'exonération porte sur la totalité de la part revenant à chaque collectivité ayant pris la délibération.

CCSA - PRISE DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES AU 1^{ER} JANVIER 2025 – MODIFICATION DES STATUTS

Pour rappel, la Commune de PERCEY est membre de la communauté de communes Serein et Armance. Les statuts actuellement en vigueur de la CCSA sont issus de l'arrêté préfectoral du 29 février 2024. Ils précisent que la CCSA est compétente en matière d'assainissement non collectif, à l'exclusion de l'assainissement collectif et de la compétence eau. Ces compétences, historiquement communales, ont vocation à être transférées en totalité à titre obligatoire aux communautés de communes.

Conformément aux principes généraux qui président aux transferts de compétences, ces derniers emportent le dessaisissement complet des communes au profit de la CCSA, et ce dès l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral prononçant le transfert.

Les syndicats supra-communautaires (SIAEP Région Villiers Vineux et le syndicat Sens Nord-Est/source des Salles) sont maintenus de plein droit.

Alors, le mécanisme de représentation-substitution s'applique : la CCSA se substitue à ses communes en tant qu'adhérentes au syndicat. Cette substitution entraînera la transformation des syndicats intercommunaux en syndicats mixtes, étant entendu que la CCSA devra désigner ses propres représentants au sein des comités syndicaux, au lieu et place des représentants des communes.

Toutefois, le SIAEP Région Villiers Vineux a vocation à être dissous au 1^{er} janvier 2026,

Pendant la période transition de 2025, des conventions de délégation seront conclues pour que les syndicats exercent la compétence au nom et pour le compte de la CCSA. Puis ces syndicats seront dissous au 1^{er} janvier 2026.

Le transfert des compétences eau et assainissement des eaux usées à la CCSA entraînera un dessaisissement complet des communes membres qui l'exercent, à son profit, avec les conséquences suivantes :

- La CCSA se substituera à elles, dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes ;
- Le personnel nécessaire à la gestion du service sera transféré à la CCSA ou mis à sa disposition conformément au cadre juridique en vigueur ;
- Les biens, équipements et services nécessaires à l'exercice de la compétence seront gratuitement mis à la disposition de la CCSA pour lui permettre d'assurer le service ;

Les contrats en cours se poursuivront dans les conditions en vigueur jusqu'à leur échéance.

Ces mécanismes visent à garantir la continuité du service public au moment du transfert.

La CCSA réfléchit actuellement aux modalités d'harmonisation à terme de la compétence sur son périmètre, étant entendu que les communes seront associées à cette réflexion.

Le Conseil Municipal, décide de se prononcer en faveur du transfert des compétences « eau et assainissement collectif » à la communauté de communes Serein et Armanche à compter du 1^{er} janvier 2025 et d'approuver le projet de statuts joint à la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

Travaux :

- parquet église : ces travaux sont terminés
- contreforts : les travaux devraient commencer le 23 septembre
- Arasement Corba : après travaux, certains agriculteurs se plaignent de la bande de roulement.
- Fossé des gains : la finalisation aura lieu le 16 septembre.

Suite tornade – problèmes des arbres dans les bois : nous sommes à la recherche des propriétaires des arbres qui barrent le chemin d'En Haut.

Petit pont ru de la Couperie : des travaux sont à prévoir.

SAS CERES – méthaniseur de Germigny : la Préfecture a pris un arrêté autorisant l'épandage suivant un plan.

Panneau Pocket : la commune va mettre en place le service. Il s'agit d'une application téléchargeable sur les smartphones. Une information plus complète sera diffusée aux habitants de Percey, prochainement. Il s'agit de permettre de faire suivre des informations en temps réel.

Rue du Château d'eau : monsieur le maire propose d'effectuer un hydrocurage sur le réseau pluvial de cette rue.

QUESTIONS DIVERSES

En fin de conseil, monsieur Claude PIROELLE remet en cause la délibération prise à l'unanimité, en date du 14 mai 2024, concernant la répartition des terres communales qui étaient exploitées par lui-même et par monsieur VALLET (tous les deux ayant cessé leur activité agricole), considérant que cette répartition est erronée du fait que l'un des deux exploitants du GAEC DES METAIRIES n'habite pas la commune.

Monsieur PIRELLE menace la commune de faire intervenir un organisme extérieur afin de faire respecter le règlement intérieur des Parts d'usage qui a été élaborée par la Chambre d'Agriculture en 1987, et validé par le Conseil Municipal de l'époque.

Une discussion animée s'engage. Il en résulte qu'une nouvelle analyse sera effectuée, remettant en cause la répartition effectuée par la commission communale ad-hoc réunie en mai dernier.

Le 26/11/2024

CDG89 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

La couverture du risque Prévoyance des agents, permet de garantir aux personnels des employeurs publics territoriaux :

- l'accès à des garanties collectives sans considération notamment de l'âge, de l'état de santé, du sexe ou de la catégorie professionnelle ;
- un niveau de couverture adéquat reposant sur les garanties les plus pertinentes compte-tenu des besoins sociaux et des contraintes économiques des employeurs publics concernés ;
- le bénéfice de taux de cotisations négocié

Le conseil décide d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du « risque Prévoyance (protection de l'agent en cas d'arrêt de travail, de mise en retraite pour invalidité).

RIFSEEP - MODIFICATION LEGALE DE CERTAINS CONGES ET PLAFONDS REDACTEUR

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale.

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- susciter l'engagement des salariés ;
- favoriser la motivation ;
- fidéliser les agents dont le travail donne satisfaction ;

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires et contractuels. Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont :

- Pour la filière administrative : les adjoints administratifs et les rédacteurs territoriaux.
- Pour la filière technique : les adjoints techniques

L'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle, il peut être modulé en fonction de l'expérience professionnelle. Il est donc proposé de retenir les critères et modalités de modulation suivants :

- Connaissances réglementaires
- Adaptabilité aux évolutions des nouvelles technologies
- Adaptabilité aux nouvelles techniques
- Entretien et développement des compétences

Le CIA (complément indemnitaire annuel) est versé en fonction de la manière de servir et de l'engagement professionnel de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel. Il est attribué individuellement en tenant compte des critères suivants :

- investissement de l'agent
- connaissance de son domaine d'intervention
- capacité à s'adapter aux exigences du poste
- implication dans les projets du service, la réalisation d'objectifs...
- sens du service public

L'attribution individuelle est décidée par l'autorité territoriale et sera revue annuellement à partir des résultats des entretiens d'évaluation.

CREATION DU POSTE DE REDACTEUR

A la demande des Maires de France le poste de secrétaire de mairie a changé d'intitulé et il est devenu officiellement secrétaire général de mairie afin de donner une reconnaissance de ce poste et de faciliter le recrutement.

Notre secrétaire de mairie a été inscrite sur la liste d'aptitude au grade de REDACTEUR TERRITORIAL au titre de la promotion interne. Il convient d'ouvrir le poste.

Les conseillers municipaux de Percey, autorise la création d'un poste de rédacteur permanent à temps non complet (17h30), catégorie B, à compter du 1er décembre 2024.

RETROCESSION ELAGAGE ENTR. FENARD

Pour rappel, la commune utilise les services de l'entreprise FENARD pour l'épaveuse au long des voiries communales. Certains propriétaires en limite des voiries ont demandé à la commune de profiter du passage de l'entreprise sur la commune pour procéder à l'épaveuse limitrophe.

Le temps de travail de l'entreprise Fenard sur ces espaces est facturé aux propriétaires concernés. L'entreprise est intervenue en octobre dernier.

- le château de Percey, SAS VILLAMORA, 7h d'élagage à 70 € de l'heure HT.
- M. Christian BOIX, 2 h d'élagage à 70 € de l'heure HT.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à procéder à la rétrocession, et à envoyer un titre exécutoire d'un montant de 588 € TTC, somme due par SAS Villamora pour le travail d'épaveuse au long de sa propriété avec la voirie communale, et un titre exécutoire d'un montant de 168 € TTC, somme due par M. Christian BOIX pour le travail d'élagage au long de sa propriété.

FRAIS DE SCOLARITE 2023/2024 - COMMUNE DE BUTTEAUX

Les frais relatifs aux coûts des ATSEM, pour l'école maternelle de La Chaussée 2023/2024 s'élèvent pour notre commune, au prorata du nombre d'enfants, à **7 588,33 €**, et pour l'école maternelle de Butteaux s'élèvent, pour notre commune, au prorata du nombre d'enfants, à **5 542,08 €**.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à payer les frais de scolarité 2023/2024 pour les deux écoles.

SITUATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT ET DES COLLECTIVITES DE L'YONNE (MOTION)

Le Conseil Départemental, collectivité en charge de l'action sociale et des solidarités territoriales, agit dans une logique de proximité, pour soutenir les habitants de l'Yonne, ainsi que les projets des communes et des intercommunalités.

Pourtant, les Départements sont aujourd'hui fragilisés comme ils ne l'ont probablement jamais été auparavant, au point qu'entre 30 et 40 d'entre eux sont actuellement présentés en "situation de quasi-faillite" par le Président de l'Association des Départements de France.

En effet, dans un contexte international et national difficile, les Conseils Départementaux doivent aujourd'hui faire face à une hausse inéluctable de leurs dépenses, consacrées pour plus des deux tiers au périmètre social.

Dans un même temps, leurs ressources, relevant essentiellement aujourd'hui d'un transfert de la TVA par l'Etat et d'une quote-part des droits perçus sur les transactions immobilières, reculent très fortement, comme en témoigne la baisse moyenne de près de 20% des droits de mutation à titre onéreux sur les sept premiers mois de cette année.

Dans tous les cas, les élus Icaunais, en représentants responsables de leurs habitants, se veulent déterminés et feront naturellement les choix qui s'imposent pour garantir la continuité des services qu'ils considéreront les plus utiles pour leurs territoires.

Le conseil municipal adopte cette motion à l'unanimité

TRAVAUX A PREVOIR

MAIRIE : Il est décidé la réfection de l'éclairage au niveau du hall d'entrée, ainsi que du palier du 1^{er} étage : passage au pavé LED. Le devis de l'entreprise Chanlin est accepté.

SALLE DES FETES : il est décidé la réfection de l'éclairage dans le hall d'entrée, la cuisine et des deux WC. Passage au pavé LED. Le devis de l'entreprise Chanlin est accepté.

LA SOGNE : il est décidé de faire réparer l'avaloir face au hangar Piroëlle. Création d'un regard sur la rue du château d'eau et mise en place d'une tête d'aqueduc, et de 2m de buses sur le fossé arrivant au chemin de la Loye.

FOSSÉS : M. le maire propose de curer les fossés du chemin du château d'eau et du chemin de Panama. Le conseil décide de retarder ces travaux.

REFLEXIONS SUR LE BUDGET 2025

Voirie 2025 : en accompagnement avec la CCSA, il est décidé d'inscrire la Rue du Château d'Eau en bicouche, ainsi que Grande Rue et rue de la Fontaine, en enrobé.

Ruelle Berton : suite aux précipitations de l'été dernier, il est demandé une réflexion sur la faisabilité de travaux et une demande de conseil.

Cimetière : il est demandé la possibilité d'enduire le mur mitoyen avec la propriété Willems. Monsieur le maire est chargé de contacter l'entreprise DA SILVA pour un devis.

Projet agrandissement salle des fêtes : monsieur le maire présente un projet d'agrandissement qui permettrait de stocker le matériel (tables et chaises). Le conseil donne son accord et charge monsieur le maire d'obtenir différents devis.

Achat de matériel : il est proposé l'acquisition d'une élagueuse sur perche auprès de Garage Lemonnier pour un montant de 870 € TTC. Le conseil donne son accord.

Projet du 10 Grande Rue : suite à l'acquisition du bien, par la commune, il est demandé aux conseillers une réflexion pour une éventuelle installation d'un bâtiment de stockage.

INFORMATIONS DIVERSES

Dégrèvement - pertes de récolte sur l'année 2024 suite aux aléas climatiques. Les dégrèvements seront effectués sur les fermages 2025.

RPQS du SIAEP 2023 : le rapport sur la qualité de l'eau potable est mis à disposition.

QUESTIONS DIVERSES

Le chemin du château d'eau étant fortement dégradé. Il est demandé aux utilisateurs d'utiliser avec parcimonie cette voirie. Ce chemin n'est pas une autoroute, il est utilisé très fréquemment par les mêmes personnes. M. le maire s'engage à convoquer ceux-ci afin de trouver une solution à l'amiable.

Un terrain en friche rue Albert Joly, appartiendrait à une succession Baillot. Il est demandé à Monsieur le maire d'effectuer des recherches afin de retrouver d'éventuels héritiers. Dans le cas contraire, voire la possibilité d'aliéner ce terrain au profit de la commune.

LA VIE COMMUNALE

Repas du 14 juillet.

Pour le 14 juillet, un copieux buffet a permis aux participants de passer un agréable après-midi.



Cérémonie du 11 novembre

D'année en année cette cérémonie n'attire plus les foules.
Pourtant la mémoire de nos morts pour la France est très importante.



Repas des Aînés

Cette année M. et Mme DIAS nous ont gracieusement mis la salle du château à disposition. Le repas servi par le traiteur le P'tit Flo a été apprécié par les invités. Un ballotin de chocolat a été offert par le club de l'espérance. M. et Mme DIAS nous ont rejoint pour prendre le dessert et nous ont offert le champagne. Un grand merci à eux.



Travaux

Eglise

Désormais un plancher en bois de douglas se trouve sous les deux rangées de bancs; une vitre incassable est positionnée au droit de la pierre tombale d'Anne AUBERT; cela permet de voir les inscriptions de celle-ci.



Contreforts

Vu l'état des contreforts, il était nécessaire de les restaurer. Les reprises sont pratiquement terminées pour la partie nord (petite porte d'entrée). Il reste à reprendre ceux du côté sud. L'entreprise MORESK est chargée d'exécuter ces travaux.



La croix Saint Jacques est réapparue

Cette croix faisait partie d'une dizaine de calvaires qui existait à Percey au 18e Siècle

Elle se situait certainement sur un des innombrables chemin de Saint Jacques. Celui-ci devait relier Ervy Le Chatel à l'abbaye de Pontigny.



Merci à M. Jean-Claude Gasnier qui a restauré la croix, et à Daniel, Gilbert et Raphael qui se sont chargés de son installation, à l'emplacement d'origine, près de l'antenne téléphonique.

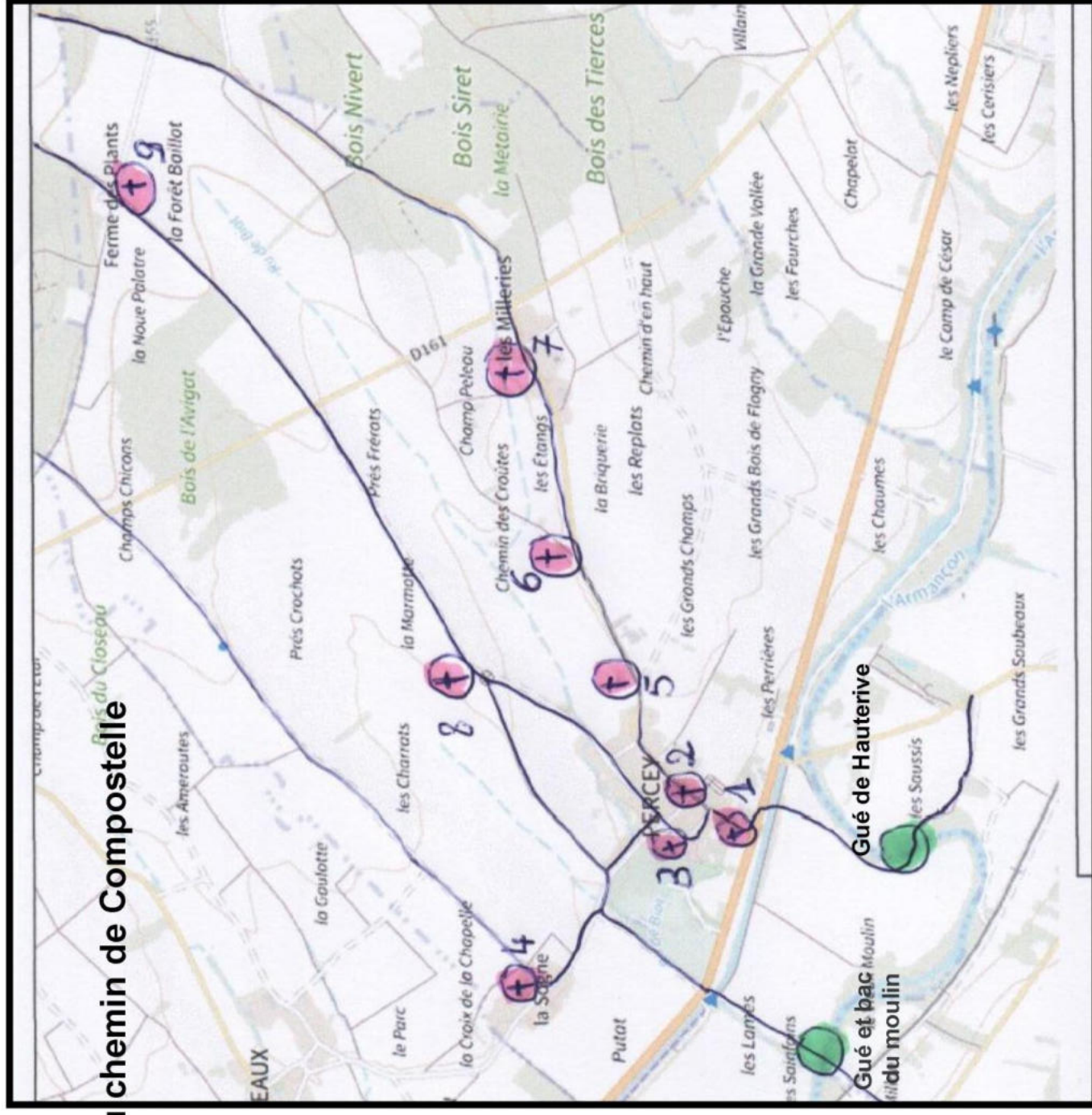
A ce jour, il reste 3 calvaires sur la commune : la croix Bouchu, la croix de la rue creuse et donc la croix Saint Jacques

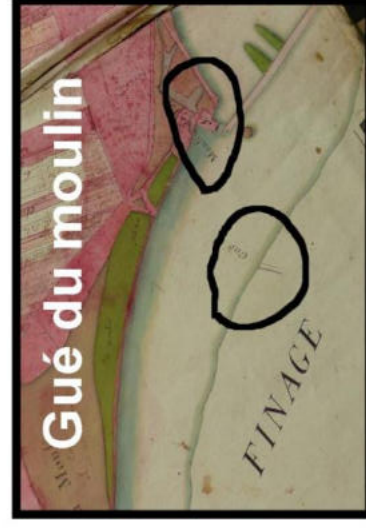
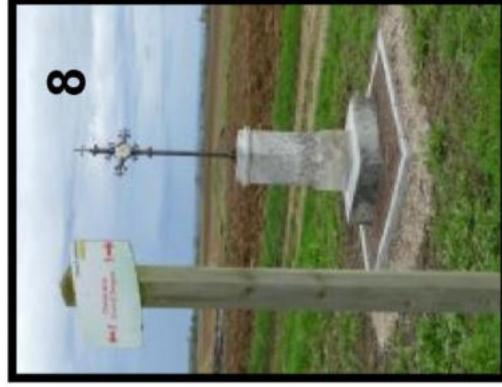
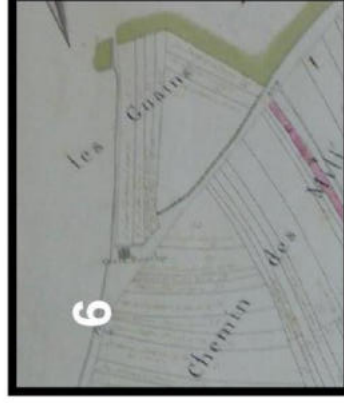
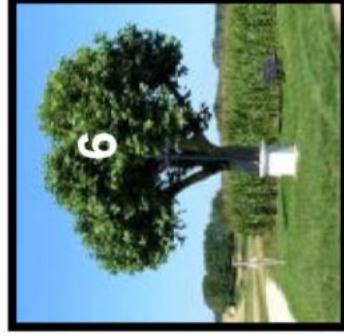
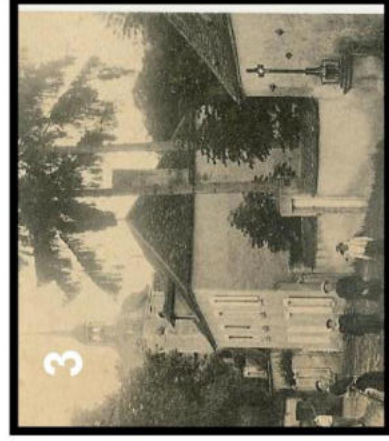
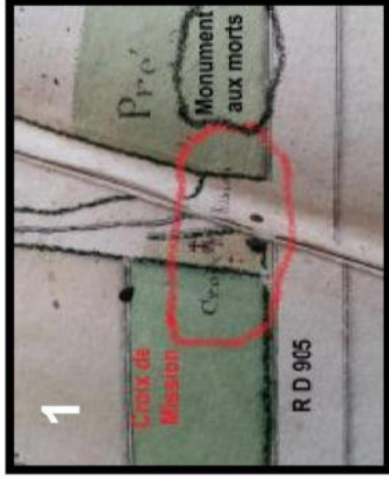
Les différents itinéraires du chemin de Compostelle

Les croix que les Pèlerins pouvaient rencontrer sur le finage de Percey.

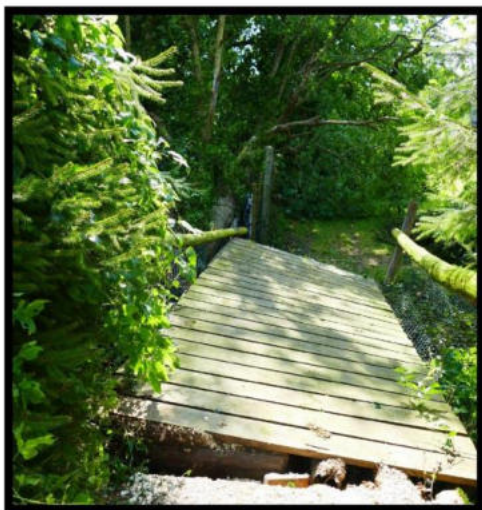
- N°1 R N 905 croix de Mission
- N°2 Carrefour place de la mairie
- N°3 Devant le Presbytère
- N°4 Carrefour de La Sogne
- N°5 Rue Creuse
- N°6 Croix Bouchu
- N°7 Croix de Les Milleries
- N°8 Croix de la rue St Jacques
- N°9 Croix de la ferme Les Plants

A cette époque le canal n'était pas encore creusé, il n'y avait pas de pont sur l'Armançon, seulement 2 gués et 1 bac permettant de franchir la rivière.





Divers, crues, tempête.



Le ciel semble nous tomber sur la tête.



COMITE DES FETES

Apéro concert

Le 6 juillet, le groupe "les années 60" a fait vibrer la place de la mairie. Organisé conjointement avec les bistrots nomades, chacun a pu apprécier la diversité de leurs morceaux de musique. Les plateaux repas confectionnés par le traiteur le P'tit Flo étaient excellents. Vivement l'année prochaine.



A l'occasion de la nouvelle année, les membres du comité des fêtes vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2025.



Rando de nuit

Samedi 14 septembre, la rando gourmande et nocture a rencontré un certain succès. Avec l'autorisation d'Antoine nous avons fait une halte à l'ancien lavoir de Butteaux suivi du fameux trou Perciquois, du repas chez Claude et retour à la salle des fêtes pour le dessert.



Apéro des bénévoles

Le samedi 12 octobre, un apéro a été offert aux bénévoles qui sont d'une importance capitale pour le bon déroulement des manifestations.



Loto

La soirée du 9 novembre fut réservée au loto gourmand. Des bons d'achats, repas restaurants, paniers garnis etc....ont été distribués. Le tirage de la loterie pour les adhérents a fait cinq heureux.





ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE

L'EGLISE SAINT-LOUP DE PERCEY



Le 6 octobre dernier, l'association organisait un concert au profit de la restauration de l'église Saint-Loup.

Le sextette vocal a cappella *intreval'6* a fait vibrer notre église. Venus de Paris, Hélène et Audrey (soprano), Valérie (mezzo-soprano), Christophe (ténor), Philippe (baryton) et Bruno (basse) ont emporté les quelques 80 auditeurs dans un voyage musical, de Paris à Cuba en passant par New York et Buenos-Aires.

Merci à tous ceux qui par leur présence ou par leurs dons nous soutiennent afin d'entretenir notre patrimoine

A l'occasion de la nouvelle année, tous les membres de l'association et moi-même vous présentent tous nos meilleurs vœux de bonheur et de santé.

La présidente

Liliane André

LES HISTORIETTES DE LILIANE

Une fillette se rend pour la première fois à l'école.

A son retour, sa mère lui demande : -La journée s'est bien passée ?

-Oui ! mais qu'est-ce que l'on perd comme temps entre les récréations !

En vacances chez ses grands-parents, un petit garçon demande à son grand-père :

-Papy, tu peux me prêter ta pipe ?

-Tiens mon garçon, la voilà !

L'enfant prend la pipe, la jette par terre et l'écrase avec son pied.

Furieux, le grand-père le réprimande : -Tu es fou... tu ne viendras plus en vacances chez nous ! Pourquoi as-tu fait cela ?

-Mais c'est papa qui dit toujours : « Quand papy cassera sa pipe, on changera de voiture »

Dans la salle des professeurs, Chloé, une jeune enseignante, se confie à ses collègues :

-En fait, les élèves, c'est un peu comme le linge, dès qu'il fait beau, ça sèche !

Que fait un crocodile quand il rencontre une superbe femelle ?

-Il Lacoste.

C'est quoi un petit pois avec une épée face à une carotte avec une épée ?

-Un bon duel.

Pourquoi les canards sont toujours à l'heure ?

-Parce qu'ils sont dans l'étang.

Pourquoi les pêcheurs ne sont pas gros ?

-Parce qu'ils surveillent leur ligne.

Pourquoi faut-il enlever ses lunettes avant un alcootest ?

-ça fait 2 verres en moins.

ETAT CIVIL

NAISSANCE

Le 15 octobre 2024 : Gabriel MASSARI

Félicitations aux heureux parents

DECES

Le 1^{er} septembre 2024, Mme Roberte DEGOIX

Le 9 novembre 2024, M Michel LAMBERT à Marignane

Le 27 novembre 2024, Mme Simone BOURGUIGNAT à Dijon

Le 30 décembre 2024, M Jack METIVIER

Toutes nos condoléances à leurs familles

Nouveaux arrivants

M. et Mme DOS SANTOS et leurs enfants, 5 rue de la croix Saint-Jacques

Nous leur souhaitons la bienvenue

Secrétariat de mairie ouvert les mardis et vendredis de 17h à 18h

Tél : 03 86 43 21 56

Mail : mairie-percey@wanadoo.fr

Site web : www.percey.fr

Un ordinateur connecté pour les personnes qui souhaitent faire des démarches en ligne : CNI, pole-emploi... CV, courriers... est en accès libre aux heures d'ouverture de la mairie. Pour les démarches nécessitant l'assistance du secrétariat, il sera demandé de prendre un RV notamment pour les déclarations de revenus en ligne afin d'assurer la disponibilité du secrétariat et la confidentialité.

Communauté de communes Serein et Armanche (03 86 80 50 50)

SPANC – Portage de repas (03 86 35 94 15 lundi et jeudi) - Ordures ménagères (03 86 43 46 43)

Nous sommes à l'écoute de toute information, idée ou suggestion que vous pourriez nous faire parvenir, directement à la Mairie ou en contactant un des membres du comité de rédaction.

Comité de rédaction : Daniel BONNETAT, Daniel BOUCHERON, Edith ROUGET, Marie VILPOUX, Christian BOIX.

N'oublions pas que nous devons être respectueux de l'environnement et ne rien jeter dans la nature, et surtout pas ce périodique que, nous l'espérons, vous avez lu avec intérêt.

PLUVIOMETRIE 2024

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	octobre	nov	déc	
81	98	115	53	131	188	112	52	129	82	86	77	1204



	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	976	709	575	708	628	693	601	706	617	863	754	855	1019	744	668	912	789	779	804	760	840	671	899	1204

